



Montreuil, le 27 février 2019

Mme Muriel PENICAUD
Ministre du Travail

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique

N/Réf : BT/VO
N°2820190227

Objet : Préavis de grève le 8 mars de 0 h à 24 h

Madame et Messieurs les Ministres,

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons les salarié-e-s et agents territoriaux à se mobiliser pour que les questions d'égalité femme-homme dans la société et au travail soient une priorité, tant dans le secteur public que dans le privé.

Dans la Fonction publique territoriale les inégalités de genre sont une réalité massive. Les femmes qui représentent 62% du personnel perçoivent en rémunération nette moyenne 8,3% de moins que les hommes. Cet écart s'explique, entre autres, par les nombreux métiers à prédominance féminine dont les qualifications ne sont pas reconnues. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent.

Même si la CGT reconnaît quelques avancées issues de la négociation « éclair » de 2018, nous sommes bien loin du compte. L'accord final comporte de nombreuses insuffisances comme : l'absence de revalorisation des filières à prédominance féminine et de reconnaissance de la pénibilité ; aucune obligation de résultat pour les employeurs publics, ni de budget dédié pour résorber les écarts de rémunération.

De plus, avec le projet de loi de « transformation de la Fonction publique », le gouvernement risque fortement d'aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes, avec notamment plus de précarité et de flexibilité, mais également du fait de la fusion des instances représentatives du personnel une régression de la prise en charge par les CHSCT des problématiques de santé, de sécurité et de conditions de travail, dont les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes.

L'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

La Fédération CGT des Services publics a des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- une loi spécifique
- la revalorisation des grilles rémunérations des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et la reconnaissance des qualifications ;
- la titularisation des contractuel-le-s ;

- la reconnaissance de la catégorie active pour les professions à prédominance féminine dont la pénibilité est incontestable ;
- la suppression des ratios promus-promouvables pour l'accès aux grades supérieurs (pouvant être la conséquence des temps partiels, des congés maternité) ;
- la revalorisation des pensions de retraite pour tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus.
- un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- des mesures contraignantes pour les employeurs avec une obligation de résultat sur la suppression des écarts de rémunération et des inégalités.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action avec des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie.

Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 8 mars, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Nous sommes disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,



Secrétaire général